



HAL
open science

Augmentation des conventions Cifre : illustration d'un nouveau paradigme d'action de l'État ? Observations croisées avec les politiques d'éducation prioritaire

Carine Mira

► To cite this version:

Carine Mira. Augmentation des conventions Cifre : illustration d'un nouveau paradigme d'action de l'État ? Observations croisées avec les politiques d'éducation prioritaire. Journées d'études - Recherche sous contraintes, Apr 2022, Nanterre, France. hal-03653562v1

HAL Id: hal-03653562

<https://hal.science/hal-03653562v1>

Submitted on 27 Apr 2022 (v1), last revised 12 May 2023 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Titre : Augmentation des conventions Cifre : illustration d'un nouveau paradigme d'action de l'État ?
Observations croisées avec les politiques d'éducation prioritaire

Introduction

Le nombre de contrats de thèse Cifre est en nette augmentation, à la fois en sciences humaines et en sciences dites dures, comme le rappelle l'appel à communication de cette journée d'étude¹. Ce type de contrat, répondant du droit privé, met en relation l'État, l'entreprise et l'Université par un accord reposant sur la répartition des obligations, des coûts et des bénéfices entre les trois types d'acteurs. Les intérêts de ces derniers s'y rencontrent : pour l'État, l'incitation à innover et à créer tout en contrôlant les sujets de recherche par le processus de sélection (ANRT²) ; pour l'entreprise, le développement et la recherche adaptés à ses enjeux, tout en bénéficiant d'importantes déductions fiscales (14K€/an et 30% du salaire restant éligible au CIR) ; pour l'Université, un contrat de recherche en supportant un coût financier minime mais qui contribue à sa reconnaissance, dans un contexte où les dépenses par doctorant sont de plus en plus réduites (DEPP, 2021).

Notre réflexion s'inscrit dans le cadre d'une thèse en cours portant sur les dispositifs d'accompagnement à l'orientation des jeunes en éducation prioritaire. Il nous semble que les dispositifs Cifre et éducation prioritaire reposent sur les mêmes principes : la mise en partenariat d'organisations différentes par un projet puis par un contrat, avec l'action de l'État comme point de départ, tout en observant une posture de retrait de celui-ci. Les territoires en éducation prioritaire concentrent de nombreuses politiques publiques orchestrées par une gouvernance reposant sur des projets et partenariats, instaurant un paradigme de politique éducative apparemment éloigné de l'État éducateur (Barrère, 2013 ; Ben Ayed, 2019 ; Epstein, 2005 ; Ferhat, 2021 ; Voléry, 2008). La posture de l'État nous interroge : par le partage des obligations et des coûts, on pourrait avoir l'impression d'un État éducateur qui se retire au profit d'une gouvernance partagée avec d'autres types d'acteurs, allant dans l'optique d'une décentralisation effective des politiques publiques.

Nous nous proposons d'envisager dans quelle mesure l'augmentation des thèses en contrat Cifre pourrait être perçue comme l'un des symptômes d'une mutation des politiques éducatives, voire plus largement du système éducatif ; passant à une conception dans laquelle l'État « éducateur » centralisé laisse la place à une délocalisation et à un partage des ressources entre les acteurs publics et privés, afin de partager les coûts et les bénéfices. *Dans quelle mesure l'augmentation des thèses Cifre est-elle le symptôme de la baisse des financements publics au profit d'un partage des ressources entre public et privé ; voire plus largement de la posture de mise en retrait de l'Etat dans l'éducation ?*

Nous proposons une réflexion théorique à partir de notre expérience de thèse.

- Grandes étapes : début des négociations avec l'entreprise en novembre 2019, dépôt du dossier à l'ANRT en mars 2020, réponse en octobre 2020 pour un début au 15/11 finalement repoussé au 14/12, signature de la convention de collaboration tripartite à M+7 (1 mois de retard)
- Implication de la doctorante : lancement du projet, négociation salaire, négociation du projet de recherche, mise en adéquation des enjeux de l'entreprise et de l'Université qui demande un double langage, doctorante comme actrice externe et interne dans la négociation de convention de collaboration mais toujours laissée en dehors des discussions et boucles de mails

¹ « Moins de 800 (contrats) en 2001, à 1377 en 2016, soit 10% des doctorant-e-s bénéficiant d'un financement, notamment en sciences humaines (27% des CIFRE pour un mode de financement destiné au départ à la recherche « industrielle ») », Appel à communication « JE : la recherche sous contraintes », page 2

² ANRT : agence nationale de recherche technologique

I/ Principes généraux de collaboration : les acteurs en présence dans le cas des contrats Cifre

Nous nous proposons de passer en revue les ressources et intérêts des acteurs impliqués dans les contrats Cifre avec l'analyse proposée par Grant (1991) qui expose les différents types de ressources disponibles.

A. Répartition des ressources (Grant, 1991)

État : ressources financières, humaines (via l'ANRT)

Entreprise : financières, humaines, géographique, technologiques

Université : humaines, géographiques, technologiques, réputationnelles.

B. Les intérêts pour chacun

État : impulse la recherche et le développement tout en contrôlant les sujets de thèse (via la sélection opérée par l'ANRT), mais peu d'implication ensuite, notamment lors des difficultés d'accord sur la convention de collaboration tripartite.

Université : forme le.a doctorant.e, bénéficie de la reconnaissance d'un doctorant tout en ne supportant pas les coûts de formation.

Entreprise : développe des innovations adaptées à ses enjeux avec un coût réduit (14K€ annuels de financements + 30% CIR sur le salaire restant).

C. Définitions

Le partenariat : « Action commune entre organismes différents dans un but déterminé »³. Il vise à mener une action organisée par différentes entités dans un objectif partagé et convenu en amont, avec une forme d'engagement partagée entre les acteurs. Le terme est polysémique (Mérini, 2012) : un partenariat peut prendre la forme d'un sponsoring financier, d'une sous-traitance ou délégation des activités (notamment dans le cadre d'une association ou d'une organisation qui agit en lieu et place du monde scolaire). Le partenariat s'incarne en des accords institutionnels qui marquent les ententes scellées entre institutions par des conventions ou des textes cadres pour une action conjointe.

Le projet comporte une dimension locale inter-partenaires tandis que les contrats renvoient davantage à un Les contrats et projets prennent leur essor face à l'essoufflement des politiques centralisées des années 50 et 60 (Epstein, 2005). contrat avec l'État : « le contrat éducatif local » (Epstein, 2005). La contractualisation permet et organise l'engagement des parties auprès d'une institution qui chapeaute l'action. Le projet et le contrat vont dans le sens des politiques de décentralisation, et tendent à limiter le risque de fragmentation de l'action publique par secteur et par niveau. Le projet permet de concilier les finalités techniques et l'ambition de démocratisation. Le contrat repose sur le projet, il est transversal, cible des actions à l'échelle locale, engage les individus porteurs du projet et s'appuie sur leur co-action.

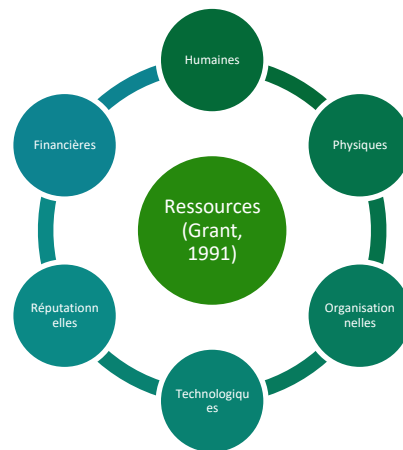


Figure 1 - Ressources disponibles (Grant, 1991), par l'auteur

³ Entrée « Partenariat » du dictionnaire du CNRTL, accessible : <https://www.cnrtl.fr/definition/partenariat> (consultée le 13 juin 2021)

II/ Conditions et montage d'un contrat et d'un projet

Nous nous proposons de dresser une comparaison entre le montage du projet de thèse Cifre et les demandes de financements adressés à l'État par les acteurs associatifs et éducatifs locaux, étudiés dans le cadre de notre étude de terrain (Barrère, 2013 ; Epstein, 2005 ; Frandji, 2015 ; Le Cor, 2012 ; Voléry, 2008). Nous mentionnerons les enjeux dus à la multiplicité d'acteurs impliqués (Perrin-Joly, 2010 ; Pesle, 2020) en questionnant particulièrement les notions de projets et de contrats.

A. Les étapes d'un projet (Régent & al, 2021)



Figure 2 - Étapes de lancement d'un projet de territoire (Régent & al, 2021), schéma d'après l'auteur

Le travail de Régent & al (2021) porte sur le montage d'un projet territorial culturel, mais nous remarquons que les étapes identifiées peuvent être transposées sur la mise en place de projet de thèse ainsi que sur la démarche de mise en projet observée sur notre terrain de recherche. Ainsi, durant l'année 2019, nous avons travaillé à l'avant-projet de la thèse, puis en 2019-2020 à la conceptualisation et à la conception du projet (écriture du projet de thèse et mise en place du contrat de travail), puis la réalisation via le dépôt à l'ANRT. L'exploitation court sur les années 2020-2023 (durée du contrat). L'évaluation se fait au moment des points annuels de l'ANRT et des dossiers justificatifs à rendre pour que l'entreprise bénéficie du CIR. Enfin, la pérennisation sera envisagée à la fin du contrat de Cifre (2023). On peut noter une réelle complémentarité entre les étapes des projets des politiques publiques visant à la mise en partenariat et les contrats et conventions Cifre. Un premier pont se tisse entre les contrats Cifre et ceux appliqués sur les territoires d'éducation prioritaire.

B. Monter un projet de partenariat : diagnostic et négociation

Comment se montent les projets ? Le projet déposé à l'ANRT répond à un besoin identifié en termes de littérature scientifique et à un besoin à remplir pour une entreprise. Dans le dossier, en plus du projet de thèse à proprement parler, répondant aux normes académiques, l'entreprise doit également fournir une lettre de justification de la démarche. L'entreprise doit indiquer dans quelle mesure un doctorant CIFRE pourrait répondre à ses besoins de R&D. L'État, pour attribuer ses ressources financières, juge de la pertinence et du besoin couvert par le projet de recherche proposé. A ce même titre, dans la mise en réseau et en partenariat des acteurs dans les cités éducatives, le projet débute par un diagnostic de terrain, en guise de réponse fonctionnelle à des dysfonctionnements observés (Flamant, 2020). Ils s'appuient sur un diagnostic et une identification des besoins (Voléry, 2008), les rendant « endogènes » (Pelissier, 2009).

Le diagnostic est négocié (Glasman, 1992) entre partenaires et tient compte de leurs intérêts réciproques. La négociation permet de préciser l'objectif du projet ainsi que les ressources des acteurs, en plus de rendre cohérentes les actions. C'est à ce moment que peuvent émerger les enjeux techniques qui visent à conquérir les positions ainsi que la gestion des désaccords. Ces discussions sur les ressources et des enjeux organisationnels constituent la majorité des discussions, d'après les entretiens et projets lus en éducation prioritaire, comme pour le suivi de la mise en place du contrat Cifre. La démarche de mise en projet repose sur le diagnostic, la négociation des enjeux principaux et se mène entre les acteurs opérationnels. L'État fournit le cadre possible et adoube le projet une fois constitué. Il conserve une posture monopolistique en demeurant le seul acteur parmi les trois cités à ne pas être en posture de négociation, au profit d'une posture d'accord ou de refus final.

C. Contractualisation du projet

Une fois le projet validé, vient la phase de contractualisation officielle, le contrat ou la convention en éducation prioritaire ; la convention de collaboration tripartite pour les Cifre. Mérini (2007) expose que les contrats articulent trois registres : instrumental (visée organisationnelle : tâches, moyens, calendrier, etc.) ; affectif (convivialité) ; et symbolique (référentiel de valeurs, peu de modalités concrètes et créant de la confusion). Les projets mis en place par les politiques publiques comme ceux des conventions Cifre demandent un retour annuel sur les dépenses et sur les actions réalisées. Les deux modèles reposent sur une gouvernance partagée⁴, basée sur des appels à projets et des restitutions régulières aux agences de l'État (ANCT⁵ ou ANRT). Dans le cas des projets menés en éducation prioritaire, les discussions et les mises en accord observés ne concernent que les aspects concrets et les modalités techniques des actions. Dans le cas de notre contrat Cifre, la négociation pour la mise en place de la convention de collaboration n'a également porté que sur les aspects techniques et opérationnels : coûts supportés par chacun, accords de publication et de confidentialité ; mais ne portait pas sur les aspects de formation ou les échanges entre les différentes parties prenantes au cours de la thèse.

Le triptyque instrumental diagnostic – projet – contrat est ainsi conçu comme un outil de pilotage à distance de l'État via la mobilisation et la coopération « *entre une pluralité d'acteurs réunis autour d'une même lecture des enjeux (diagnostic partagé), d'une stratégie collective (projet territorial) et d'un cadre procédural visant à l'opérationnaliser (contrat global)* » (Epstein, 2015, p.466), avec des modalités qui varient peu entre les deux types de contrats.

III/ Partenariats au concret : tensions, gouvernance et place de l'État

Lors de notre travail sur les territoires d'éducation prioritaire comme lors du montage du projet Cifre, nous avons pu noter plusieurs tensions qui sont pour parties dues à la rencontre entre des acteurs différents et pour parties dues à la place que prend l'État dans le modèle de gouvernance mis en place.

A. Tensions et adaptations nécessaires

D'abord, les identités professionnelles des partenaires impliqués sur les territoires d'éducation prioritaire sont différentes et ne vont donc pas de soi (Glasman, 1992) ; au même titre que les identités professionnelles de l'Université et des entreprises le sont, obligeant les doctorants à une sorte de « traduction »⁶. Or, le manque de reconnaissance des identités professionnelles est l'une des causes des tensions dans les partenariats (Mérini, 2012). Aux enjeux de reconnaissance s'ajoutent ceux du positionnement. Les acteurs se positionnent les uns par rapport aux autres en fonction des ressources que eux comme les autres détiennent (Grant, 1991). Cependant, dès lors qu'un acteur est en situation monopolistique, la collaboration est nécessairement remise en question car elle est rendue compliquée par l'inégalité des rapports entre les acteurs (Mérini, 2012). Or, il nous semble qu'ayant le pouvoir de valider les propositions, l'État et ses agences se situent en position de monopole : ils sont les organisateurs finaux des contrats en signifiant leur aval et en finançant en grande partie les actions. Concernant les territoires en éducation prioritaire, les tensions portent sur les enjeux de financements, de concurrence et de positionnement entre les acteurs (Theodoraki et Messegem, 2015) et sur les modèles symboliques transmis à propos de l'orientation. Concernant notre expérience en contrat Cifre, les tensions portaient principalement sur les enjeux de financement (paiement de la formation doctorale), sur les enjeux de répartition du temps (chacun souhaitant le plus de temps

⁴ Le Galès (2014) définit la gouvernance comme un « processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement » (p.301)

⁵ ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires (financeur des politiques d'éducation prioritaire)

⁶ Le Gagneur et Viera Giraldo, JE Recherche sous contraintes avril 2021

possible). A l'instar de la mise en place des politiques éducatives, le moment le plus crucial d'exposition des tensions est la contractualisation, qui porte en très grande partie sur les aspects concrets et les modalités pratiques des actions. Le partenariat en Cifre s'opérationnalise dans le contrat, fait l'objet d'une négociation permanente entre les acteurs non monopolistiques, laissant de côté le cœur du projet : la recherche.

B. La gouvernance : un nouveau modèle de pilotage des politiques publiques

Face à ces diverses tensions et après validation du projet, l'État semble adopter une posture de retrait. Le projet doit « vivre seul » par le dialogue et la négociation entre les partenaires. Selon Epstein, la gouvernance s'est imposée « *pour caractériser un monde dans lequel les institutions de gouvernement ont perdu le monopole de la conduite de l'action publique, laquelle se construit de manière complexe à travers les comportements d'une multiplicité d'acteurs publics et privés structurés à de multiples échelles, du local au global* » (2015, p.463). Ce modèle de conduite des politiques repose sur la multiplicité des acteurs engagés et elle induit des formes de coordination, de pilotage et de direction des multiples acteurs engagés dans le projet. La notion de gouvernance a pris sa place dans la gestion publique du fait de défaillances remarquées dans les décisions du gouvernement, et répond notamment à la lourdeur du processus bureaucratique, allant dans le même sens que la localisation des politiques publiques éducatives.

Le Galès (in Bousaguet 2014) définit la gouvernance comme un « *processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement* » (p.301). La mise en œuvre de la gouvernance permet de garantir la stabilité du projet. Le Galès, reprenant le travail de Bousaguet & Jacquet (2009) exposent trois caractéristiques de la gouvernance. D'abord, elle fait l'objet d'un polycentrisme institutionnel, nécessaire du fait de la complexité institutionnelle : il ne peut y avoir un seul lieu de pouvoir, d'exécution et de décision. Ensuite, elle laisse la place à des frontières plus floues, offrant à la société civile et aux acteurs privés une place dans le processus de décision. Enfin, elle propose un rapport différent à la contrainte et à l'autorité via un pilotage plus horizontal, coopératif et souple. Le modèle de gestion par gouvernance est voulu et organisé par l'État via les conditions d'obtention des projets.

C. Quelle place de l'État dans ces partenariats ?

Epstein (2005) indique que les nouvelles modalités de gouvernance recourent à un retour de la centralisation, diagnostic partagé par Ferhat (2021). Les contrats et projets sont le socle de cette nouvelle gouvernance qui produit un retour de la centralisation vers l'État : initiés et validés par l'institution et reposant sur la gestion des aspects opérationnels par les acteurs dits de terrain. Epstein explique que dans ce nouveau cadre, les projets mettent en concurrence les territoires, imposant subtilement de répondre aux attendus de l'État pour être sélectionnés.

« Le modèle qui s'ébauche est donc caractérisé par un mouvement de retrait de l'État, qui s'extrait des territoires pour mieux les gouverner à distance. Ce retrait vise à réduire l'emprise des élus locaux (relayés au sein de l'appareil administratif d'État) sur les choix politiques nationaux, et correspond donc à une recherche de restauration de l'autorité politique centrale, à la fois sur les administrations et sur les élus locaux. Mais cette autorité ne passe plus par la hiérarchie, ni même par la négociation. Plus sûrement, elle s'appuie sur de nouvelles technologies de gouvernement, organisant à distance les stratégies librement développées par les acteurs locaux » Epstein, 2005, p.12

Epstein (2005) continue en indiquant que depuis la 3^e vague de décentralisation, les politiques de la ville reposent sur les notions de projet et de contrat et sont orchestrées de manière centralisée par l'État, faisant de ce dernier un acteur sans y être, retiré au profit de la prise de hauteur :

« Tout se passe comme si l'État n'avait plus besoin d'être présent dans le local pour y agir. Au contraire, il organise son retrait des territoires pour les gouverner à distance. Cette prise de distance

permet au pouvoir central de se protéger de l'emprise des pouvoirs locaux, qui restreignent ses marges de manœuvre », Epstein, 2005, p. 11

Par cette gestion des politiques publiques et des financements de la recherche à distance, l'État s'extrait des discussions et des négociations et prend de la hauteur par rapport à ceux-ci. Ainsi, dans le cas d'une convention de collaboration tripartite compliquée, l'ANRT peut ne pas intervenir et simplement être réceptrice du document terminé. Les outils que sont le projet et le contrat permettent à l'État de (re)prendre un rôle prépondérant dans les sujets éducatifs. Epstein (2015) ajoute à ces deux premiers outils de gouvernance par l'État les indicateurs de suivi et de régulation (dans le cas des Cifre via les bilans annuels et les dossiers justificatifs annuels pour le CIR), ou encore les labels, prix et trophées. L'État conserve alors une place centrale de régulation des concurrences et d'orientation des politiques publiques, malgré sa posture de retrait apparent, au profit des collectivités administratives et territoriales.

Conclusion

En somme, les dispositifs d'éducation prioritaire comme le financement de la recherche par les contrats Cifre illustrent tous deux la montée en puissance de la gouvernance dans les politiques publiques. Ce modèle implique une posture de retrait apparent de l'État, pour laisser la place à d'autres acteurs dans le processus de décision. Pourtant, nous avons montré que cette posture de retrait n'était qu'apparente car l'État demeure organisateur et décideur, tout en permettant un financement partagé avec les acteurs du privé, permettant aux universités d'économiser sur les dépenses tout en conservant un nombre important de jeunes chercheurs et donc de visibilité. Par ces mécanismes de mise en partenariat par des projets inter-acteurs, l'État réaffirme sa posture monopolistique tout en imposant un modèle de gouvernance proche du new public management, permettant une plus grande répartition des coûts entre les acteurs. Ces mécanismes donnent plus de place à l'entreprise au sein du monde public, de l'État et de la recherche. La place du secteur privé semble ainsi croissante.

Enfin, nous terminerons par une ouverture sur les impacts des financements privés permettant des déductions fiscales, dans une perspective systémique sur le long terme (Frumkin & al, 2020). En effet, si les financements privés aux universités de dépenser moins pour la formation des chercheurs, on peut se demander dans quelle mesure les 14 000€ annuels et le crédit impôt recherche coûtent plus ou moins que cet investissement dans la recherche. En quelque sorte, est-ce que les avantages financiers de l'État aux acteurs privés coûtent plus, autant, ou moins cher à l'État que le financement direct des universités en parallèle du paiement des impôts des entreprises ?

Bibliographie

- Barrère, A. (2013). La montée des dispositifs : Un nouvel âge de l'organisation scolaire. *Carrefours de l'éducation*, 2(36), 95-116.
- Ben Ayed, C. (2019). Des territoires de l'école aux territoires éducatifs : Menace ou opportunité pour l'école ? *Administration et éducation*, 2(162), 33-40.
- Epstein, R. (2005). Quand l'Etat se retire des territoires. *Esprit*, 11, 96-111. <https://doi.org/halshs-00130034>
- Ferhat, I. (2021). La décentralisation, les collectivités territoriales et l'école : Vers des politiques éducatives locales ? *Carrefours de l'éducation*, 1(51), 13-17.
- Flamant, A. (2020). Regard sur une démarche évaluative « partenariale » municipale : Recompositions et résistances des professionnels dans l'école. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 53(2), 21-43.
- Frاندji, D. (2015). La territorialisation des politiques éducatives en France. Des tensions récurrentes. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 76, 115-124.
- Glasman, D. (1992). *L'école réinventée ? Le partenariat dans les zones d'éducation prioritaires*. L'Harmattan.
- Grant R.M., "The resource-based theory of competitive advantage: implications for strategy formulation", *California Management Review*, spring 1991, p. 114-135.
- Le Cor, C. (2012). Le projet à travers des textes officiels de l'Education nationale. *Spécificités*, 1(5), 175-190.
- Le Galès P. (2014). Gouvernance. In *Dictionnaire des politiques publiques* (4e édition) sous la dir. de Boussaguet, L., Jacquot, S., & Ravinet, P. Presses de Sciences Po.
- Mérini, C. (2007). Le partenariat, outil du maître E? Comment tisser des liens pour faire réussir les élèves. In *Tisser des liens pour apprendre* (p. 57-75). Retz. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01410050/>
- Mérini, C. (2012). Travailler en partenariat dans une action d'éducation à la santé. *Les cahiers pédagogiques*, 24, 1-9.
- Pelissier, M. (2009). Etude sur l'origine et les fondements de l'intelligence territoriale : L'intelligence comme une simple déclinaison de l'intelligence économique à l'échelle du territoire ? *Revue Internationale d'intelligence économique*, 1(2), 291-303.
- Perrin-Joly, C. (2010). De la recherche salariée en France : Lien de subordination et liberté de la recherche. *SociologieS [Online], Research experiments, Expériences de recherche*. <http://journals.openedition.org/sociologies/3380>
- Perrin-Joly, C. (2010). De la recherche salariée en France : Lien de subordination et liberté de la recherche. *SociologieS [Online], Research experiments, Expériences de recherche*. <http://journals.openedition.org/sociologies/3380>
- Pesle, M. (2020). Analyse d'un partenariat fragmenté : Enjeux municipaux et centralité gestionnaire dans le politique éducative métropolitaine. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 53(2), 69-87.
- Régent, B., Favre-Bonté, V., & Da Fonseca, M. (2021). Les déterminants de la construction d'une offre culturelle de territoire. Le cas des projets culturels de territoire. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 0(Prépublication), 5-31.
- Theodoraki, C., & Messeghem, K. (2015). Ecosystème de l'accompagnement entrepreneurial : Une approche en termes de coopétition. *Entreprendre Innover*, n° 27(4), 102-111.
- Voléry, I. (2008). Sociogenèse d'un mode de gouvernance territoriale. Le cas d'un contrat éducatif local. *Revue française de science politique*, 58(5), 743-771.